

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Abandon d'un chat dans un logement

La SPA de l'Estrie gagne sa cause

Sherbrooke, le 7 août 2017 - Une dame a été reconnue coupable, le 3 août dernier, d'avoir abandonné son chat dans le logement qu'elle occupait à Valcourt jusqu'au 1^{er} octobre 2015. Son geste lui a valu une amende de 2 000 \$.

La Société protectrice des animaux (SPA) de l'Estrie, qui a porté secours à la malheureuse chatte âgée d'un an et laissée seule à sort pendant 10 jours sans eau ni nourriture, a enquêté sur cette affaire puis déposé des accusations contre Carole Leblanc, et ce, en vertu de la Loi sur la protection sanitaire des animaux, aujourd'hui connue sous le nom de La loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (Loi B-3.1).

L'organisme de protection des animaux se dit satisfait du verdict, mais aurait souhaité une amende plus élevée. « *Bien que justice ait été rendue, nous avons malheureusement été obligés de procéder à l'euthanasie de Maya, en raison de graves problèmes de santé provoqués par la négligence dont elle a été victime, a déclaré la responsable des communications et porte-parole de la SPA de l'Estrie, Cathy Bergeron. Alors que la loi prévoit une amende minimale de 2 500 \$ pour des gestes de négligence ou d'abandon, madame s'en tire à très bon compte avec cette amende de 2 000 \$.*

En tant que société soit disant civilisée, négliger et abandonner un animal constituent des gestes répréhensibles et aucun animal ne devrait subir de tels traitements, poursuit madame Bergeron. Sans défense et sans voix, il nous appartient donc de les tirer d'une impasse en dénonçant les actes de négligence ou de maltraitance auprès de notre organisme. »

La SPA de l'Estrie est effectivement l'organisme mandataire dans la région pour voir à l'application des lois canadienne et provinciale ainsi que de la réglementation municipale en matière de protection et bien-être animal. Quiconque croit qu'un ou des animaux sont victimes de négligence ou de maltraitance peut déposer une plainte en composant le 819 821-4727, option 5. Ces signalements, qui demeurent confidentiels, permettent à la SPA de l'Estrie de porter secours aux animaux dans le besoin.

Bas de vignette

Maya, cette pauvre chatte négligée puis abandonnée à elle-même dans un logement de Valcourt, a été trouvée très amaigrie, sans force et en douleur.

- 30 -

Source : Cathy Bergeron
Responsable des communications et porte-parole
819 821-4727, poste 109 / cbergeron@spaestrie.qc.ca